

# Le vieil Innu qui voulait vivre sa mort

En toute lucidité, un vieil Innu refusait de sortir de son village pour être opéré dans un hôpital éloigné. En toute inconscience, l'infirmier ne respecta pas cette volonté autodéterminée.

Bernard Roy

Professeur titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université de Laval

■  
VIEILLIR VIVANT

L'histoire que je m'appête à vous raconter se déroule quelque part à la fin des années 1980. Jean-Marie<sup>1</sup> était un vieil Innu vivant dans la réserve d'Unamen Shipu située sur la Basse-Côte-Nord du Québec, à quelque 1 100 kilomètres au nord-est de la ville de Québec. Je me doute que 99 % des personnes qui, en cet instant, parcourent ce texte ignorent ce que signifient les mots, *Innu* et *Unamen Shipu*. Les Innus sont ces personnes qui, au temps des premiers contacts, vivaient dans les forêts montagneuses au nord de *Magtogoek*<sup>2</sup> (mot algonquin qui signifie Chemin qui marche) et que Samuel de Champlain nomma, en 1603, les Montagnés (Montagnais). Fatigués d'être nommés ou, plutôt, dénommés par les autres en des termes tel que « sauvages », « Indiens », « Amérindiens », « Autochtones » ou « Montagnais », ces gens exigèrent, il y a quelques décennies, d'être désormais nommés comme eux-mêmes se désignaient depuis des millénaires... Innus. Mot qui, le plus simplement du monde, signifie « être humain ». Et pour les mots *Unamen* et *Shipu*, ceux-ci signifient couleurs pourpres (*unamen*) et rivière (*shipu*). Rivière aux couleurs pourpres, en référence aux teintes rouges que l'on aperçoit sur les berges de ce large et puissant cours d'eau.

En qualifiant Jean-Marie de vieux, je ne désire surtout pas ternir sa mémoire. En fait, nous ignorions son « âge réel ». En relisant ces derniers mots, je prends la mesure de leur absurdité : son « âge réel ». Qu'est-ce que cela signifie ? À côtoyer des Innus pendant plus de trente ans, rarement les ai-je entendus prononcer les mots « vieux », « personne âgée » ou « vieillard » pour désigner une personne d'un grand âge. Généralement, ces derniers sont plutôt désignés comme des « aînés ». Parfois, des gens au début de la cinquantaine seront qualifiés ainsi. Ce qui suggère que l'histoire, la posture, le rôle familial et social constituent, au-delà de l'addition des années, des éléments qui positionnent la personne dans un gradient des temps de la vie.

Jean-Marie était né, plusieurs décennies plus tôt, dans une tente, au beau milieu de la forêt boréale du *Nitassinan* (mot innu qui signifie « Notre terre »). Il est né à une époque où le gouvernement canadien se préoccupait peu des femmes et des hommes de ce

peuple nomade. La réserve innue de La Romaine (une déformation du mot *Unamen*) sera officiellement créée par l'État canadien, le 31 mai 1956. Il faut savoir qu'avant 1925, l'État canadien ne recueillait, auprès des membres des Premières Nations, et cela d'un océan à l'autre, aucune donnée de nature épidémiologique. La création de la réserve de La Romaine accélérera le processus de sédentarisation de cette bande innue et verra s'accroître les efforts de l'État canadien pour les contrôler et les assimiler.

La date de naissance de Jean-Marie, du moins celle inscrite dans son dossier médical au dispensaire<sup>3</sup> du village, était le premier janvier 1900. Quelques autres aînés du village partageaient, avec lui, cette même date de naissance. Le prêtre missionnaire du village, un oblat de nationalité belge, vivant auprès des Innus de la Côte-Nord depuis le début des années 1950, m'expliqua que, dans les faits, nous ignorions la date de naissance de plusieurs aînés. Pour acquérir une existence officielle dans les registres gouvernementaux, afin que ces gens puissent, par exemple, recevoir un chèque de pension de vieillesse du Gouvernement canadien, il fallait que ces gens soient inscrits dans les registres de l'État. Et, pour ce faire, l'établissement d'une date de naissance était, aux yeux des fonctionnaires, une incontournable nécessité. Comment les agents de l'État auraient-ils pu décider d'accorder la pension de vieillesse à un Innu sans la possibilité d'établir, avec certitude, que celui-ci avait bel et bien atteint l'âge vénérable de 65 ans ? Pour résoudre ce grand problème existentiel, on attribua arbitrairement, à plusieurs Innus, cette date de naissance : le 01-01-1900. En 1987, Jean-Marie était donc âgé de 87 ans. Qui sait ! Peut-être était-il plus âgé ou plus jeune.

À mes yeux de jeune infirmier en poste isolé, Jean-Marie représentait, comme quelques autres membres de la communauté, l'Innu dans sa plus noble et ancestrale identité.

Jean-Marie avait vécu la majeure partie de sa vie avec les membres de sa famille élargie, suivant les cycles nomades à travers le vaste territoire du Nitassinan. Mais, depuis quelques décennies, suite à la création de la réserve, il vivait dans une bien modeste maison au cœur d'un territoire aussi grand qu'une peau de

chagrin en phase terminale. Il ne vivait toutefois pas seul. D'ailleurs, aucun aîné du village n'était laissé à lui-même. Tous vivaient au sein d'une famille regroupant, souvent, de deux à trois générations. Les familles, toujours nombreuses, vivaient dans des maisons comptant rarement plus de deux chambres à coucher.

Dès que l'occasion se présentait, Jean-Marie partait, avec d'autres membres de sa famille, séjourner en forêt, pour de plus ou moins longues périodes. Ces départs avaient surtout lieu en automne et en hiver. Les dimanches, Jean-Marie et son ami Rodrigue, vêtus de leurs veste et pantalon de toile, chaussés de leurs plus beaux mocassins assumaient, aux côtés du prêtre, les rôles de servant de messe et de chantre.

Depuis plusieurs mois, Jean-Marie souffrait, épisodiquement, de colique hépatique. Selon le médecin qui visitait notre dispensaire quelques jours par mois, Jean-Marie risquait, à tout moment, de se trouver dans un état critique. Un jour, une de ces crises risquait de se transformer en cholécystite aiguë qui, elle, provoquerait une péritonite. L'avènement d'un tel scénario serait fatal puisque le plus proche hôpital, où se pratiquaient des chirurgies, se trouvait à plus de 400 km à vol d'oiseau. À plusieurs reprises, le médecin somma Jean-Marie de prendre l'avion pour subir des examens et, vraisemblablement, être opéré. Mais, malgré les avis répétés du médecin et les récurrents rappels du personnel infirmier, Jean-Marie refusait obstinément de quitter le village. Pour mettre plus de poids à sa recommandation, le médecin tenta, à plusieurs reprises, de convaincre les filles et fils de Jean-Marie, ainsi que ses petits enfants pour que celui-ci accepte

de faire le voyage. « S'il n'est pas opéré, votre père... votre grand-père va probablement mourir ». Rien n'y fit !

J'occupais, en 1987, un poste d'infirmier à La Romaine, un village coupé du réseau routier québécois et ne bénéficiant d'aucune commodité aéroportuaire. L'équipe de soins, constituée de deux membres de la profession infirmière, rarement trois, gardait le phare sept jours sur sept, 24 heures sur 24, pour une population de huit cents personnes. Lorsqu'une situation clinique dépassait nos compétences, nous pouvions joindre, par téléphone, un médecin du petit centre hospitalier de Blanc-Sablon, situé à plus de trois cents kilomètres à l'Est. Si un cas se compliquait et qu'une hospitalisation s'imposait, nous devions procéder à un medivac, par avion ou par hélicoptère. Mais, pour ce faire, les conditions météo devaient le permettre. La nuit tombée, puisque les vols étaient réalisés à vue, aucun décollage n'était possible. Si la situation nécessitait une éventuelle intervention chirurgicale, nous devions assurer le transfert du patient vers la ville de Sept-Îles, à quatre cents kilomètres à l'Ouest ou vers Québec, à plus de mille kilomètres. Lors des longs épisodes de brume ou de tempête, personne ne pouvait quitter le village. Très souvent, la petite équipe soignante devait traiter et soigner avec des moyens très limités, parfois pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, des enfants, des jeunes et moins jeunes en situation de grande précarité.

Lorsqu'une crise foudroyait Jean-Marie, le protocole prescrit par le médecin consistait à se rendre à sa résidence, à prendre ses signes vitaux et à réaliser un examen de l'abdomen. Si tout apparaissait dans des



normes acceptables, nous lui administrions, illico, une injection combinant un antiémétique et un antispasmodique. Généralement, cela apaisait ses douleurs et la vie de Jean-Marie, reprenait son cours.

Ce qui devait arriver arriva.

Appelé au chevet de Jean-Marie, un soir du mois de mars, je lui administrai, comme à l'habitude, la médication prescrite. Mais, cette fois, le tableau clinique se détériora rapidement. Quelque temps après l'administration des premières doses de médicaments, les douleurs éprouvées par Jean-Marie s'accrochèrent. Sa température monta en flèche et son état général se dégrada.

Confus, Jean-Marie ne répondait plus à mes questions. J'insistai alors auprès des membres de la famille pour obtenir l'autorisation de commander un hydravion (sur ski) pour pouvoir, dès les premières lueurs du matin, transférer leur père vers l'hôpital de Sept-Îles. Les membres de la famille se consultèrent et, après quelques minutes, la fille aînée me fit part de leur décision. Ils acceptaient le transfert de leur père. De retour au dispensaire, j'appelai un « pilote de brousse » de Natashquan qui me confirma qu'aux premières lueurs du jour, il pourrait décoller de la baie de La Romaine avec son hydravion monté sur ski. De retour à la résidence de Jean-Marie, équipé d'une civière, je m'empressai d'ouvrir la porte de la maison, pressé de prendre en charge le vieil homme de plus en plus comateux. D'un geste de la main, Rodrigue stoppa mon élan. Pendant ma brève absence, un grand nombre d'aînés du village s'étaient réunis dans cette toute petite maison. Entassés autour du lit, dans le corridor et dans la minuscule cuisine, toutes et tous priaient et chantaient en innu. Immobile dans le cadre de la porte, tenant à bout de bras le brancard de toile, j'attendais qu'on m'autorise à m'approcher de Jean-Marie. Combien de temps dura ce moment de recueillement. Quinze, trente, quarante minutes ? Je ne m'en souviens plus et cela n'a aucune importance.

Le transfert de Jean-Marie vers l'hôpital de Sept-Îles ne le sauva pas. Pis encore ! J'ignore l'ampleur des manœuvres que le personnel hospitalier entreprit, mais je savais, toutefois, qu'il poussa son dernier souffle, loin de sa famille, accompagné d'une seule de ses filles. Cette pensée me troubla au point d'en perdre le sommeil.

Je savais pertinemment bien que les chances de sauver Jean-Marie étaient minces. J'étais habité par le remords de ne pas avoir respecté la volonté du vieil homme. Maintes fois avait-il affirmé avec insistance qu'il ne voulait pas quitter son village et sa famille pour l'hôpital. Du fait de mon insistance auprès de ses enfants, Jean-Marie n'avait pas vécu ses derniers moments en étant accompagné des siens. Mon statut de professionnel de la santé me donnait, en quelque sorte, une autorité que je qualifie, aujourd'hui, de démesurée. Je l'avais séparé des êtres les plus significatifs de sa vie alors qu'il vivait le moment ultime de son existence.

Bourré de remords, rongé par la culpabilité, je pris la décision de rendre visite au prêtre du village. Malgré mon athéisme, je cherchais, peut-être bien, l'absolution. Le soignant que j'étais éprouvait le besoin de discuter, d'obtenir un éclairage hors des cadres de la déontologie professionnelle et de l'objectivité scientifique. Au moment de ma visite, Rodrigue était présent au presbytère et il demeura assis un peu à l'écart. Sa présence ne m'importunait pas, d'autant plus que je croyais qu'il ne comprenait pas le français. Ému, je racontais au prêtre le déroulement des événements qui précédèrent la mort de Jean-Marie. Surtout, je lui partageais le remords qui m'habitait. Alors que je poursuivais mon récit, Rodrigue m'interrompit pour adresser, en langue innue, quelques mots au prêtre. Le silence revenu, le prêtre s'adressa à moi en des mots qui ressemblèrent à ceux-ci.

« Voilà ce que Rodrigue vient de me dire. Il désire que tu te calmes. Lorsque tu es retourné à la maison de Jean-Marie, avec ta civière, pour emporter Jean-Marie, ils t'ont demandé d'attendre que les prières et les chants prennent fin. Puis, ils t'ont autorisé à partir avec Jean-Marie. Rodrigue veut que tu saches qu'ils savaient que Jean-Marie ne reviendrait pas vivant au village. En priant, ils lui ont fait leurs adieux. Ils l'ont présenté à Dieu. Rodrigue souhaite que tu vives bien avec ta décision. Tu as fait de ton mieux. »

Ces paroles de Rodrigue eurent, sur moi, un effet immédiat. Je suis retourné à ma résidence, beaucoup plus calme, en me disant que, la prochaine fois, je demeurerai respectueux de la volonté exprimée par un aîné.

Quelques semaines plus tard, on m'appela au chevet d'un homme d'un très grand âge. Il vivait depuis de nombreuses années, entouré de sa fille, du mari de celle-ci et de ses petits-enfants. Tous prenaient grand soin de leur *umushuma* (mot qui signifie grand-père). L'examen était sans équivoque. Le vieil homme souffrait d'insuffisance respiratoire résultant, vraisemblablement, d'un œdème pulmonaire. Voilà que je me surprisais à, de nouveau, envisager la possibilité de transférer ce vieil homme, en avion, vers un hôpital. Le prêtre du village arriva sur l'entrefaite. Il me regarda droit dans les yeux et d'un ton ferme me dit : « Souviens-toi de Jean-Marie... Lui, il reste ici ». Le lendemain, le vieil homme mourait aimé et entouré des siens. **P**

- 1 Tous les noms des personnages de ce récit ont été modifiés afin qu'aucun lien ne puisse être établi avec les personnes concernées. L'année de l'événement est également changée.
- 2 En 1604, Samuel de Champlain désigne ce grand cours d'eau *fleuve Saint Laurent* aujourd'hui, bien connu comme fleuve Saint-Laurent.
- 3 L'usage, à l'époque, consistait à nommer « dispensaire » ce lieu qu'aujourd'hui nous nommerions « centre de santé » ou « poste de soins infirmiers ».